



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDEDC/2026-562 24/09/2026
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 20/01/2027

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Parcours d'accompagnement à la candidature sur des postes de cadres en EPLEFPA.

Destinataires d'exécution
DRAAF / SRFD DAAF / SFD EPLFPA Institut Agro Eduter RAPS

Résumé :

La présente note définit les modalités d'organisation du parcours d'accompagnement à destination des candidats à un poste de direction en établissement public local d'enseignement public local et de formation professionnelles agricoles (EPLFPA), préalablement à une affectation dans ce type d'établissement.

Les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) mettent en œuvre les politiques publiques du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (MAASA) autour des six missions qui leur sont confiées par la loi. Ils constituent des organismes complexes et dynamiques au service de la réussite des apprenants, des besoins en emplois et en compétences dans les métiers du vivant, du développement des territoires.

Les personnels d'encadrement des EPLEFPA – les directeurs, et auprès d'eux les directeurs adjoints, les directeurs de centre constitutif, les secrétaires généraux – sont en charge du pilotage des établissements, de la mise en œuvre des orientations nationales et des objectifs définis dans le projet d'établissement, de la représentation de l'Etat et de l'enseignement agricole technique sur leur territoire et auprès de l'ensemble des partenaires, de la direction des relations et des ressources humaines, de la gestion d'établissements dotés de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière. Une attention particulière est donc portée au recrutement des agents qui ont vocation à occuper ces fonctions.

Dans ce cadre la présente note de service vise à permettre aux agents et aux personnes intéressés par un emploi d'encadrement en EPLEFPA d'en connaître et d'en comprendre les missions, les activités, les attendus, les modalités d'accompagnement dans l'emploi, afin qu'ils clarifient leur motivation et qu'ils déterminent leur décision. Elle présente le parcours d'information et de formation-accompagnement pour les candidats potentiels, dont la DGER a confié à l'Institut Agro Eduter la mise en œuvre. Pour les candidatures à des postes de directeur d'EPLEFPA, la présente note définit les modalités du parcours d'accompagnement spécifique, qu'il est recommandé de suivre préalablement à une affectation dans ce type d'emploi.

Le parcours est constitué de plusieurs étapes :

- un **webinaire introductif** visant à présenter au public cible les métiers, le contexte de travail, le statut d'emploi, et les dispositifs de formation et accompagnement,
- un **webinaire d'échanges et de témoignages spécifique au métier de directeur d'EPLEFPA**,
- un webinaire **d'échanges et de témoignages pour les autres emplois de direction en EPLEFPA** (Directeur adjoint en charge de la Formation Scolaire initiale (DFIS), Directeur adjoint ou Directeur en charge de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (DFPCA), Directeur d'exploitation Agricole et d'Atelier technologique (DEA et DAT), Secrétaire général (SG)),
- **exclusivement pour le métier de directeur d'EPLEFPA, un nouveau dispositif est créé intitulé** « Découverte du métier de directeur d'EPLEFPA » clôturé par une commission d'appui-conseil à la décision constituée d'experts (, IGAPS, IEA et Institut Agro Eduter), d'un représentant des DRAAF/DAAF et de la DGER.

1. Descriptif du dispositif d'information et de formation-accompagnement

1.1- Webinaire introductif

Objectif : présenter au public cible (agents de catégorie A) le métier, le contexte de travail, le statut d'emploi, et le dispositif de formation et accompagnement :

- L'enseignement agricole au MAASA, les EPLEFPA et leurs spécificités, le métier de direction enjeux et atouts ;
- Les premières représentations du métier et conditions d'emploi (recrutement, prise de poste, statut, rémunération) ;
- Caractéristiques fortes du métier (posture, prise de décision et collectif de direction) ;
- Le processus de recrutement des personnels de direction ;

- La formation liée à la prise de poste en EPLEFPA ;
- Les conditions statutaires pour occuper le statut d'emploi.

En fin de ce premier webinaire et exclusivement pour le métier de directeur d'EPLFPA :

- Présentation de l'objectif et de l'organisation du dispositif d'information et d'accompagnement à la prise de décision. Présentation du carnet d'exploration et les conditions / démarches pour les journées d'immersion.

Date : Mardi 13 octobre 2026 14h – 17h

Modalité : visioconférence

Intervenants : DGER (Service de l'enseignement technique/Sous-direction des Etablissements, des dotations et des compétences), les inspecteurs de l'Enseignement Agricole et l'IA Eduter.

Modalités d'inscription :

➤ Pour les agents de l'enseignement agricole

L'agent s'inscrira via Mon Self Mobile RenoiRH selon la procédure en vigueur, disponible ici : <https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile.html>,

Code stage : NAS0EA0033 2026-00001

En cas de difficultés d'utilisation de l'outil Mon Self Mobile, l'agent s'adresse au responsable local de formation (RLF) de son établissement.

➤ Pour les autres, inscription par courriel à : manag-ea@institut-agro.fr

1.2- Webinaire d'échanges et de témoignages spécifique au métier de directeur d'EPLFPA

Objectifs : permettre aux candidats

- de mieux comprendre les responsabilités exercées par les directeurs en EPLEFPA,
- de mieux appréhender les attentes de l'institution en termes de compétences métier et de positionnement
- et d'accéder à des paroles concrètes et incarnées sur le métier : son quotidien, ses satisfactions et ses difficultés.

Date : Mercredi 14 octobre 2026 avec 2 sessions : la première de 9h à 12h , la suivante : de 14h à 17h

Modalité : visioconférence

Intervenants :

- Directeurs d'établissement
- DRAAF-SRFD

Modalités d'inscription :

➤ Pour les agents de l'enseignement agricole

L'agent s'inscrira via Mon Self Mobile RenoiRH selon la procédure en vigueur, disponible ici : <https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile.html>,

Code stage : NAS0EA0032 code session **2026-00001**.

En cas de difficultés d'utilisation de l'outil Mon Self Mobile, l'agent s'adresse au responsable local de formation (RLF) de son établissement.

➤ Pour les autres, inscription par courriel à : manag-ea@institut-agro.fr

1.3- Webinaire d'échanges et de témoignages pour les autres métiers d'encadrement en EPLEFPA (DFIS, DCFPCA, DEA/DAT)

Objectifs : permettre aux candidats :

- de mieux comprendre les responsabilités exercées par les personnels de direction en EPLEFPA,
- et mieux appréhender les attentes de l'institution en termes de compétences métier e de positionnement
- et d'accéder à des paroles concrètes et incarnées sur le métier : son quotidien, ses satisfactions et ses difficultés.

Dates : Mercredi 4 novembre 2026 de 14h à 17h et jeudi 5 novembre de 9h à 12 h

Modalité : visioconférence

Intervenants :

- Directeurs d'EPLEFPA, adjoints et directeurs de centre
- DRAAF-SRFD

Modalités d'inscription :

➤ Pour les agents de l'enseignement agricole

L'agent s'inscrit via Mon Self Mobile RenoiRH selon la procédure en vigueur, disponible ici : <https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile.html>,

Code stage : NAS0EA0034 2026-00001

En cas de difficultés d'utilisation de l'outil Mon Self Mobile, l'agent s'adresse au responsable local de formation (RLF) de son établissement.

➤ Pour les autres, inscription par courriel à : manag-ea@institut-agro.fr

1.4- Module spécifique « Découverte du métier de directeur d'EPLEFPA »

Objectifs généraux de ce module :

- Appréhender concrètement les réalités du métier de directeur d'EPLEFPA ;
- Clarifier son intérêt pour ce métier ;
- Construire une réflexion éclairée, réfléchie et lucide quant à une éventuelle candidature.

D'une durée totale de 3,5 jours répartis **entre novembre 2026 et fin janvier 2027** ce module est composé de plusieurs temps complémentaires.

1-4-1 : Immersion en établissement

Objectif : observer concrètement le quotidien d'un directeur d'EPLEFPA, confronter ses représentations à la réalité du terrain et nourrir sa réflexion personnelle sur son aspiration à exercer ces fonctions.

Dates : 2 journées à réaliser entre le 3 novembre 2026 et le 15 janvier 2027

Modalité : Présentiel en établissement (défini avec le SRFD : cf. procédure en annexe 2)

Intervenants : Directeur d'établissement d'accueil

1-4-2 : Ateliers thématiques prenant appui sur l'immersion des participants

Objectif : Prise en compte des caractéristiques significatives du métier et identifier ce que cela implique dans l'activité et en compétence à acquérir, au regard des 3 thématiques :

- **(1) Un éco-système élargi et une multiplicité d'interlocuteurs**
- **(2) La diversité des configurations d'un EPLEFPA et de modalités pour le diriger**
- **(3) Le métier et la fonction de directeur :** Gestion financière, posture professionnelle, autonomie, responsabilité et l'engagement individuel et collectif

Dates : Lundi 18 janvier 2027 14h – 17h (1+2) ; Mardi 19 janvier 2027 9h-12h (3)

Modalité : Visioconférence

Intervenants : Institut Agro Eduter, directeurs d'EPLEFPA, chef de SRFD

1-4-3 : Accompagnement réflexif

Atelier collectif et individuel qui s'appuie sur l'ensemble des activités proposées lors du module et étayé par le carnet individuel d'exploration du métier

Date : Mercredi 20 janvier 2027 - 13h30 - 17h

Modalité : Visioconférence

Intervenant : Institut Agro Eduter

Modalités d'inscription de ce module :

➤ Pour les agents de l'enseignement agricole

L'agent s'inscrit via Mon Self Mobile RenoiRH selon la procédure en vigueur, disponible ici : <https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile.html>,

Code stage : NAS0EA0032 code session 2026-00003

En cas de difficultés d'utilisation de l'outil Mon Self Mobile, l'agent s'adresse au responsable local de formation (RLF) de son établissement.

➤ Pour les autres, inscription par courriel à : manag-ea@institut-agro.fr

2. Commission d'appui-conseil à la décision pour les candidats à un emploi de directeur d'EPLEFPA

Cette commission est organisée pour répondre à la demande des bénéficiaires du dispositif et ses travaux ne conditionnent aucunement l'accession à un poste de direction sous statut d'emploi. Elle constitue, néanmoins, une étape dont l'agent peut tirer bénéfice.

L'objectif de cette commission est de conseiller le candidat pour la suite de son parcours professionnel, de lui permettre de prendre une décision éclairée quant à une candidature vers un emploi de direction, au regard de son parcours professionnel et de ses aspirations.

Les membres de la commission pour les candidatures à une prise de poste en 2027 sont les suivants :

- Un représentant de l'IEA (inspection de l'enseignement agricole) ;
- Un représentant du RAPS (réseau d'appui aux personnes et aux structures) ;
- Un représentant de l'IA Eduter (Institut Agro Eduter)
- Un représentant des DRAAF/DAAF
- Un représentant de la DGER.

Un temps d'échange d'une 30 mn sera organisé entre le bénéficiaire qui le souhaite et la commission en **visioconférence sur la période du 25 au 29 janvier 2027**.

Modalités d'inscription à la commission

Les candidats adresseront un courriel **pour le 20 janvier 2027** au plus tard à : manag-ea@institut-agro.fr. Ils joindront un CV et un document écrit qui récapitule les éléments de réflexions issus des ateliers, qu'ils souhaitent partager et discuter avec la commission. En retour, une date d'entretien sera proposée.

3. Evaluation du dispositif

Afin de réaliser une évaluation du dispositif, l'Institut Agro Eduter transmettra pour le **10 février 2027** à la DGER – Service de l'enseignement technique/Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences (SDEDC) – un compte-rendu de l'action réalisée, en collaboration avec les membres de la commission et les différents intervenants.

L'objectif de ce compte-rendu est de permettre un retour d'expérience sur le dispositif et d'avoir un avis sur ses évolutions potentielles dans une perspective de GPEEC et d'ouverture du vivier.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

Annexe 2 : cahier des charges portant sur la mise en place du temps d'immersion pour le métier de directeur d'EPLEFPA

CAHIER DES CHARGES ET PROCEDURE A L'ATTENTION DES SRFD

1. Contexte et objectifs du temps d'immersion

1.1 Présentation générale du module « Découverte du métier de direction d'EPLEFPA »

Le module « **Découverte du métier de direction d'EPLEFPA** » commandé par le DGER à l'Institut Agro Eduter s'adresse à toute personne souhaitant clarifier son intérêt pour la fonction de direction d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA). Il vise à permettre aux participants :

- de mieux appréhender les réalités du métier de directeur d'EPLEFPA,
- de clarifier leur intérêt pour cette fonction,
- et de construire une réflexion éclairée, réfléchie et lucide quant à une éventuelle candidature.

D'une durée totale de 5 jours répartis **entre octobre 2026 et fin janvier 2027**, ce module est composé de plusieurs temps complémentaires.

Introduction - Représentation du métier et conditions d'emploi	Distanciel
Témoignages et échanges avec des directeurs en poste	Distanciel
Immersion de 2 jours en EPLEFPA : suivi du quotidien d'un directeur	Présentiel dans un EPLEFPA de la région
Atelier thématique : un écosystème élargi, diversité de configuration d'un EPLEFPA, métier et fonction du directeur	Distanciel
Atelier d'accompagnement à la prise de décision	Présentiel (Dijon ou Paris)

L'organisation générale de ce module est confiée par la DGER à Eduter ingénierie de l'Institut Agro Eduter. Pour autant le SRFD dont dépend le bénéficiaire est sollicité pour organiser plus spécifiquement le temps **d'immersion en EPLEFPA**.

1.2 Place et enjeux du « temps d'immersion en EPLEFPA »

L'immersion en établissement constitue une étape-clé du module et se déroule en amont d'un atelier dédié à l'accompagnement à la prise de décision. Elle offre au participant l'opportunité d'observer concrètement le quotidien d'un directeur d'EPLEFPA, de confronter ses représentations à la réalité du terrain, de se projeter et d'alimenter sa réflexion personnelle quant à son souhait d'exercer cette fonction. Les observations réalisées et les questions soulevées à l'issue de cette immersion serviront ensuite de base à un travail d'accompagnement réflexif dans le cadre du module découverte.

Objectifs pédagogiques de l'immersion

- Découvrir les différentes dimensions du métier de directeur d'EPLEFPA
- Appréhender la réalité du quotidien : prises de décision, gestion des priorités, relations aux équipes, etc.
- Interroger son positionnement personnel et ses motivations
- Disposer d'éléments concrets pour orienter son projet professionnel

2.2 Temps, lieu et modalités de l'immersion

	Caractéristiques	Modalités / Points de vigilance
Durée	2 jours	Journées consécutives ou non, au choix des participants et de l'établissement d'accueil
Période	Entre le 03 novembre 2026 et le 18 janvier 2027	Des dates précises sont définies conjointement entre le participant et l'établissement d'accueil et transmises au SRFD
Lieu	EPLEFPA de proximité	EPLEFPA obligatoirement différent de celui du participant
Activités du bénéficiaire	Observation et entretiens	Respect de la confidentialité

2. Cahier des charges

L'organisation générale du module (coordination pédagogique, suivi des participants,) est assurée par Eduter ingénierie (Institut Agro Eduter). **L'organisation de la modalité « temps d'immersion en EPLEFPA » est déléguée d'un point de vue organisationnel, administratif et financier au SRFD** pour les raisons suivantes :

- Proximité géographique : les participants se rendent dans un établissement de proximité mais différent de son établissement d'affectation.
- Connaissance régionale : le SRFD a une connaissance des EPLEFPA de sa région, le contexte dans lequel ils s'inscrivent et des directeurs en poste sur son territoire.
- Facilitation des contacts : le SRFD est l'interlocuteur privilégié entre participants et établissements d'accueil.

2.1 Vue d'ensemble du processus

Eduter Ingénierie informe le SRFD qu'un participant va prendre contact avec lui pour organiser son immersion. Le SRFD joue un rôle d'intermédiaire entre le participant et l'établissement d'accueil et gère les conditions administratives. Selon disponibilités et calendrier de l'établissement, l'immersion doit se dérouler entre **le 03 novembre 2026 et le 18 janvier 2027**.

Étape	Action	Responsable	Modalités / Points de vigilance
1	Réception de la demande envoyée par Eduter ingénierie	SRFD	
2	Identification de l'établissement d'accueil	SRFD	Solliciter un directeur volontaire dans un EPLEFPA de proximité, en respectant les critères du cahier des charges
3	Mise en relation participant / directeur accueillant	SRFD	Communiquer les coordonnées des deux parties. Transmettre au directeur les objectifs pédagogiques
4	Définition des dates et du programme	Participant + Directeur accueillant	Le SRFD n'intervient pas dans cette étape. Le directeur prépare les 2 jours avec le participant
5	Confirmation de l'immersion	Participant	Le participant informe le SRFD et l'IAD des modalités d'organisation convenues
6	Gestion administrative	SRFD	Ordre de Mission – Convention- et remboursement des frais (non prise en charge par les DRFC)
7	Déroulement de l'immersion	Directeur accueillant	Le SRFD reste disponible en cas de difficulté ou d'imprévu

2.2 Rôles des acteurs

Rôle du SRFD

- Il identifie un établissement d'accueil pour le bénéficiaire. Le SRFD veille à orienter le participant vers un établissement le plus adéquat en fonction de ses attentes et de son expérience initiale et vérifie que les conditions soient réunies (directeur volontaire, disponibilités, etc.).
- Il gère administrativement ce temps d'immersion (ordre de mission, frais de déplacement, conventions).
- Il accompagne le bénéficiaire dans l'organisation de son immersion.
- Il Informe Eduter ingénierie - Institut Agro de la mise en œuvre effective du temps d'immersion (lieu et dates) et des difficultés éventuelles (adresse électronique : manag-ea@institut-agro.fr).

Rôle du directeur d'EPLFPA d'accueil

Le directeur de l'EPLFPA accueille le bénéficiaire et lui permet d'observer le déroulement quotidien de ses activités. À ce titre, il n'établit pas de programme spécifique, mais peut ajuster son accompagnement en fonction du profil du stagiaire. Il veillera ainsi, dans la mesure du possible, à :

- dégager du temps pour répondre aux questions du participant ;
- faciliter l'accès à une diversité de situations professionnelles (administratives, pédagogiques, partenariales, etc.).

Par ailleurs, le directeur se réserve la possibilité de ne pas associer le bénéficiaire lors de certains temps sensibles impliquant des informations confidentielles.

Rôle du participant

- Il observe et interroge l'activité du directeur sans porter de jugement sur celle-ci et également sur le fonctionnement de l'établissement.
- Il s'engage à ne pas porter préjudice à l'établissement d'accueil.
- Il s'engage à assurer la confidentialité des informations sensibles éventuellement abordées.

Rôle d'Eduter ingénierie (IA)

Eduter ingénierie transmet au SRFD, en début de session, la liste des participants inscrits dans sa région. Cette liste comporte :

- Nom, prénom et coordonnées du participant,
- Établissement d'appartenance et fonction exercée

Pour toute question relative au dispositif d'information et d'accompagnement « Découverte du métier de directeur d'EPLEFPA » ou à la mise en œuvre de la procédure, le SRFD peut contacter l'Institut Agro Eduter à l'adresse suivante : **manag-ea@institut-agro.fr**